

Assemblée générale du 16 octobre 2013 à La Bourboule

En ouverture de cette assemblée générale ordinaire de l'EMS, le Président, Francis Décuq, remercie les personnes présentes, dont 2 parents d'élèves de Besse. Il déplore cependant que malgré les efforts faits, article dans la presse, emails, courriers adressés à l'ensemble des parents expliquant l'importance de leur investissement dans l'école, seulement trois nouveaux parents ce sont déplacés.

Avant de donner la parole au Directeur de l'école, Jean-François Martin pour le rapport moral de l'école, Francis Décuq fait part à l'assemblée d'une nette baisse des inscriptions cette année (9 élèves de moins) et constate qu'il en est de même dans d'autres associations. Est-ce dû à la crise ?

Rapport moral présenté par Jean-François Martin

1. Bilan de l'année 2012/2013

L'audition des élèves : Celle-ci a eu lieu au casino de La Bourboule. Globalement cette journée s'est bien déroulée malgré quelques salles inadaptées : trop petites ou mal agencées.

Quelques parents se sont plaints du choix des morceaux interprétés par les élèves et généralement choisis par les professeurs. En effet ils n'ont pas apprécié les morceaux de musique contemporaine par exemple. L'équipe enseignante a donc adopté l'idée pour l'année prochaine de ne présenter que des morceaux de musique tonale (« audible » par tous).

Les parents présents s'interrogent sur la publicité faite au moment de l'audition. Devrait-on peut-être donner des « flyers » à tous les élèves des écoles ? Nous rappelons que des articles paraissent dans les journaux et que des affiches sont mises dans les commerces. Cette journée communément appelée audition est en fait plutôt une journée portes ouvertes qui a aussi pour objectif d'attirer de nouveaux élèves. M. De Puytorac souligne que c'est effectivement par ce biais que ses enfants ont découvert l'EMS.

Les examens : Des jurys externes ont été contactés pour faire l'évaluation des élèves. Certaines classes ont eu des jurys très sévères (notant nos élèves de la

même manière que ceux du conservatoire). Les élèves des classes de clarinette et de flûte en particulier en ont souffert. Cette sévérité a provoqué une remise en question des professeurs et des élèves. Malgré tout l'ensemble de l'équipe pédagogique a décidé de continuer à faire venir des jurys extérieurs à l'EMS pour les examens, mais ce ne sera pas forcément les mêmes personnes.

Les enseignants de l'Ecole de Musique du Sancy ont présenté un spectacle avec les élèves de l'école publique élémentaire de la Bourboule le 28 juin 2013. Ce spectacle, *Tour du Monde des années 80*, était un mini opéra regroupant de nombreuses chansons des années 80 écrit et mis en scène par les enseignants, arrangé musicalement par Jean-François Martin et accompagné par les professeurs de l'EMS.

L'équipe pédagogique : Celle-ci reste stable cette année. Seul Nicolas Gravoin, professeur de guitare, a quitté l'école (démission), expliquant qu'il ne voulait plus faire les trajets jusqu'à Besse. Il a été remplacé par un jeune professeur, Fabien Vasseur sans diplôme et recruté en tant qu'animateur. Son contrat prévoit une période à l'essai de 2 mois, puis si tout va bien, il sera recruté toujours en tant qu'animateur en CDI. Fabien Vasseur est conscient de ses lacunes en solfège et est prêt à se former. L'EMS cotisant à l'organisme « Uniformation », pourra bénéficier d'un financement permettant la mise en place de cette formation, qui se fera en interne, à l'EMS.

Les parents d'élèves demandent des précisions sur les professeurs, leur salaire, et leur type de contrat.

L'équipe pédagogique de l'EMS compte 10 professeurs, tous en CDI :

Marie Gerber, professeur de flûte

Sabrina Kabab, professeur de clarinette

Sandy Grégoris, professeur de saxophone

Jean-François Martin, Directeur de l'école, professeur de trombone, tuba et percussions, éveil musical

Fabien Vasseur, professeur de guitare

Pascal Meurgé, professeur de piano et de formation musicale (FM)

Sophie Gondinet, professeur de piano et de formation musicale (FM)

Stéphanie Martin, professeur d'accordéon

Rémi Subjobert, professeur de batterie

Jean-Yves Pillet, professeur de trompette

Francis Décuq précise que les professeurs sont payés suivant les heures qui leur ont été attribuées lors des inscriptions. Leur contrat de travail stipule en outre que leurs heures variant soit à la hausse ou soit à la baisse en fonction des inscriptions, d'une année sur l'autre, ils seront amenés chaque année à signer un avenant au contrat qui tiendra compte de ces fluctuations.

L'EMS dépend de la convention collective de l'animation.

Les parents demandent comment se fait l'embauche des professeurs.

Jean-François Martin répond qu'il les reçoit, les fait jouer, leur demande également de quelle manière ils dispensent un cours. Le Président Francis Décuq ajoute que malgré cela on n'ait pas à l'abri de mauvaises surprises qu'il faut gérer au mieux par la suite.

L'EMS s'est engagé vis-à-vis de la Communauté de Communes à ouvrir une classe à partir de 3 élèves inscrits.

Francis Décuq souligne que les professeurs bénéficient en plus de leur salaire d'un défraiement concernant leurs frais de déplacement, de leur domicile à leur lieu de travail, et que ce n'est pas forcément le cas dans d'autres écoles.

Sophie Gondinet, professeur de piano et de FM qui effectue 12h45 à l'EMS va être en congé maternité. Il faudra donc la remplacer à partir du mois de janvier 2014. Cela ne sera sans doute pas facile du fait du nombre d'heures qu'elle effectue et de son emploi du temps qui est étalé sur la semaine (puisqu'elle habite sur place).

2. Année 2013/2014

La rentrée a eu lieu le 16 septembre 2013 et l'année se terminera le 28 juin 2014 inclus.

Examens : En ce qui concerne la FM (solfège), seuls les élèves en fin de cycle passeront un examen. Les autres élèves seront soumis au contrôle continu.

Rappel du cursus :

Initiation	
1 cycle 1	2 cycle 1
1 cycle 2	2 cycle 2
1 cycle 3	2 cycle 3
Eventuellement 1 cycle 4	Eventuellement 2 cycle 4
Fin de cycle 1	Fin de cycle 2

Pour la FM, les épreuves de l'examen de fin de cycle sont fournies par la Confédération Musicale de France (CMF).

Les parents présents demandent en quoi consiste cet examen.

Le Directeur Jean François Martin répond : Il y a des épreuves de lecture de notes, de lecture de rythme, des dictées de notes et de rythme, et selon le niveau : des dictées d'intervalles et d'accords et de l'analyse (théorie).

En principe, les examens de fin de cycle sont les mêmes dans toutes les écoles de musique. Il y a des petits flottements dû à l'existence de plusieurs organismes : la Confédération Musicale de France (CMF), la Fédération Musicale d'Auvergne (FMA) et l'Union Départementale des Sociétés Musicales (UDSM).

En inter cycle chaque école est libre de faire ce qu'elle veut mais elle doit garder à l'esprit l'examen de fin de cycle, et donc se conformer au programme de cet examen.

Nous parlons des différentes écoles de la région : Cébazat, le conservatoire de Clermont-Ferrand, l'école de Cournon et Thiers. L'EMS est-elle comparable à ces écoles ?

Marie Gerber, professeur de flûte, évoque le concours de l'école de musique de Lempdes qui selon elle est un bon indicateur du niveau des élèves les uns par rapport aux autres.

Examens d'instruments : Comme précisé plus haut, des jurys externes seront appelés de nouveau cette année pour ces examens. Comme ils seront sur place, ils jugeront l'ensemble des élèves. En compensation, l'EMS leur versera une somme de 55€, celle-ci englobant leurs frais de déplacement et leur journée de travail. Marie Gerber, professeur de flûte évoque le problème de trouver des jurys qui ne soient pas trop éloignés de l'école car elle pense qu'ils ne voudront pas se déplacer pour cette somme.

Les examens auront lieu la semaine du 10 au 14 juin 2014.

Projet pédagogique : Cette année la journée portes ouvertes aura lieu à l'école du Mont-Dore. Celle-ci se prête parfaitement à cette manifestation. Il n'y aura pas de thème particulier car il s'est avéré qu'un tel choix était très réducteur. Chaque professeur est donc libre de choisir son répertoire. Le choix des morceaux est important pour les auditeurs. Les professeurs devront y être attentifs surtout ceux de musique contemporaine : ils doivent être structurés, afin que le public puisse les écouter avec plaisir...

Les auditeurs pourront également essayer les instruments.

Cette journée aura lieu le 22 février 2014. La date n'est pas choisie au hasard : elle est éloignée des examens. Il faut en effet que les élèves puissent préparer leur examen sereinement.

Michel Chocot souligne qu'il s'agit de la période de vacances « toutes zones » et que les animateurs de la ville du Mont-Dore ne seront pas disponibles pour gérer la sono et autres infrastructures pendant cette période.

Il faut aussi peut-être tenir compte également des élections. Il apparaît nécessaire de déplacer cette journée, au 22 mars 2014.

Les parents demandent s'il y aura des ensembles d'instruments pour toutes les classes. Jean François Martin répond qu'une année il y avait eu des petits ensembles mixtes mais que c'était très difficile à organiser du fait des différents emplois du temps des uns et des autres. A la demande des professeurs et du fait de la baisse de la fréquentation de l'EMS (moins d'élèves donc moins d'heures de cours pour les professeurs), l'EMS a octroyé 45 minutes d'ensemble aux professeurs de flûte, clarinette et saxophone.

Le président, Francis Décuq, souligne qu'il est normal d'accéder à certaines demandes des professeurs qui se sont beaucoup investis dans le fonctionnement de l'école.

Révision d'instruments : Les instruments d'harmonie appartiennent à l'EMS, et aux harmonies locales, « l'Echo du Mont-Dore » et « le Réveil Bourboulieu ». Ils sont prêtés gracieusement aux élèves. Cependant le parc instrumental doit être révisé régulièrement. Jusqu'à présent l'école payait ces révisions. Maintenant nous demandons aux parents de participer à ces révisions afin de les responsabiliser. Un forfait de 50€ est appliqué quel que soit l'instrument ou la réparation effectuée.

Certains de ces instruments ont plus de 10 ans. Les réparations minimales sont faites en fonction de la valeur de l'instrument. Il existe une liste de tous les instruments et des personnes à qui ils ont été prêtés.

Evolution des inscriptions par commune

	2012/2013	2013/2014
Besse	19 élèves	13 élèves
La Bourboule	55	43
Murat le Quaire	2	2
Le Mont-Dore	7	13
Saint-Sauves	5	6
La Tour d'Auvergne	3	2
Tauves	3	2
Saint Julien Puy Lavèze		1
Chastreix		2
Laqueuille		1
TOTAL	94	85

L'an dernier les choristes de « Volcalise » (La Bourboule) avaient demandé une classe de FM pour les adultes. Il y a eu 5 inscrits. Cette année cette classe n'existe plus.

Evolution des inscriptions par instrument

	2012/2013	2013/2014
Accordéon	9 élèves	7 élèves
Clarinette	8	7
Eveil musical	3	10
Flûte	14	9
Guitare	9	9
Percussions batterie	12	13
Piano	23	19
Saxophone	8	6
Trombone	3	4
Trompette	6	5
Tuba	2	1
F. M. adulte	5	0
TOTAL	94	85

Marie Gerber, professeur de flûte, regrette que les élèves ayant abandonné les cours ne lui aient pas donné d'explication.

Malheureusement il n'a pas été possible d'ouvrir une classe d'Eveil Musical à Besse cette année. Il n'y a eu qu'un seul enfant inscrit, la classe pour être ouverte doit comporter au minimum 3 élèves.

Il se peut qu'il y ait eu une confusion avec une activité proposée par la communauté de communes qui n'est cependant pas concurrentielle : activités d'éveil pour les 0 – 6 ans. Cette activité pourrait à terme amener de nouveaux élèves à l'EMS.

Le Président de l'assemblée propose de passer au vote de ce rapport moral.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Bilan financier présenté par Catherine Bocher

L'Ecole de Musique du Sancy ne fonctionne que grâce aux subventions et aux recettes liées aux inscriptions. Une partie de cette somme est en général versée sur un livret A, permettant ainsi l'octroi d'intérêts en attendant de devoir la dépenser.

90% des dépenses sont constituées par les salaires (43 867€), charges sur salaires (28 654€) et les frais de déplacements (7 306€) accordés aux professeurs.

Les salaires ont augmenté de plus de 2 000€ cette année. Ceci s'explique par une augmentation du point d'indice et par des reconstitutions de carrière.

Les frais de déplacement ont augmenté de 1 800€, ceci étant lié au remplacement de 2 professeurs en congés de maternité surtout et à l'ouverture d'une classe nécessitant un déplacement long (180 km aller-retour) et régulier (toutes les semaines). Cette année les heures sont plus regroupées ce qui va entraîner une limitation de ces frais.

L'EMS a versé au cours de cette année le somme de 2 512€ au cabinet comptable (Gestion4). Une partie de cette somme, 840€, était destinée à l'exercice 2012. (Les sommes versées sont décalées car l'EMS fonctionne sur une année scolaire et le cabinet comptable sur une année civile).

Les cotisations CNEA (syndicat pour les employeurs associatifs) et assurances CMF et UDSM s'élèvent à 680€.

Les frais généraux, qui comprennent l'affranchissement, le téléphone, les photocopies, les fournitures de bureau et 9€ mensuels de cotisation à la Société Générale, (permettant entre autres la consultation des comptes sur internet et surtout de pouvoir effectuer les virements des salaires), représentent un total de 1 400€.

Les frais d'organisation représentent les frais engagés pour rémunérer les jurys des examens, les extras pour les professeurs (spectacle de l'école primaire), les frais lors des manifestations organisées par l'école (portes ouvertes, réunions...).

Les investissements comprennent l'achat d'instruments (1 euphonium, 3 saxophones et une flûte courbée cette année), la location de trombones les révisions et réparations pour un total de 6 588€

En ce qui concerne l'année écoulée (2012-2013), un élève coûte donc environ 930€. La commune de Saint-Sauves verse 150€ par élève résident sur son territoire et inscrit à l'EMS. La Communauté de Communes du Sancy a versé une subvention de 29 937€, quand au Conseil Général il a octroyé la somme de 21 607€ plus une subvention spéciale du Conseiller Général Jean-Marc BOYER de 200€. L'école élémentaire publique de La Bourboule a versé 100€ de participation pour le spectacle de fin d'année.

Le montant des remboursements de sinistres (réparation d'instrument suite à des accidents) s'est élevé à 1300€.

L'EMS affiche un déficit de 10 312€.

Le planning de versement des subventions est bien respecté. La Communauté de Communes du Massif du Sancy, conformément à la convention, verse à L'EMS sa subvention de la manière suivante : 30 % en octobre, 25 % en avril puis 25 % en juin et le solde en septembre (ajustement par rapport au budget prévisionnel fourni par l'EMS).

Le Conseil d'Administration a voté une augmentation des tarifs d'inscriptions, environ 3% suivant les cas, pour l'année 2013/2014.

Le Président de l'assemblée propose de passer au vote de ce rapport financier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Election du tiers sortant

Le CA n'ayant pu être renouvelé l'an dernier, faute de candidats, il n'y a donc pas de tiers sortant. Francis Décuq souligne l'importance d'avoir un CA avec un maximum de parents d'élèves ce qui est loin d'être le cas actuellement. Il manque 3 personnes au CA. Les trois parents présents sont sollicités, et ils nous rejoignent donc au CA. Il s'agit de :

Stéphane De Puytorac (BESSE)

Nadège Husson (BESSE)

Brigitte Chapelet (LA BOURBOULE)

Question diverses

Marie Gerber, professeur de flûte à l'EMS, demande des précisions par rapport à son contrat. Elle demande entre autre si tous les professeurs ont le même type de contrat et en particulier un avenant concernant les interventions en milieu scolaire non rémunérées, d'après elle, et pourquoi tous les professeurs n'ont pas respecté cet avenant (ces derniers seront-ils pénalisés ?)

La discussion ayant une dimension très technique et hors sujet, qu'elle ne devrait pas avoir lieu lors de cette Assemblée Générale et que la question sera réglée tranquillement en privé. Le président de l'EMS informe Marie GERBER qu'il lui répondra après l'Assemblée Générale.

Les parents de Besse regrettent que les collégiens de sport-étude soient obligés d'abandonner la musique à cause de créneaux horaires limités. Ils suggèrent que des cours aient lieu les soirs de semaine.

Jean-François Martin explique que les créneaux sont établis en fonction des disponibilités des professeurs et dans une logique économique qui limite leurs déplacements au maximum.

Pour l'année scolaire 2014/2015, il faudra envisager d'utiliser les créneaux libérés par la mise en place à l'école élémentaire des nouveaux rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.

Le Président
Francis Decuq

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Francis Decuq', written in a cursive style.

La Secrétaire
Jennifer Woloszyn-Jones

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jennifer Woloszyn-Jones', written in a cursive style.